



Loi antitabac en Espagne : l'heure du bilan

Rubrique : actualités - Date : vendredi 23 juin 2006

Dans un encadré intitulé « Pourriez vous aller fumer dehors ? », LE NOUVEL OBSERVATEUR dresse un « bilan provisoire » de la loi antitabac qui est entrée en vigueur le 1er janvier dernier en Espagne. Alors que la France, par exemple, « a choisi de frapper le fumeur au portefeuille », et l'Italie, « de le traquer dans les cafés et les restaurants », le journal indique que l'Espagne a choisi plutôt de « porter l'effort principal sur les lieux de travail, où le tabac est totalement proscrit », et ce afin de « ramener le taux de fumeurs de 30 % à 25 % ». L'hebdomadaire rappelle la règle qui régit les bars et restaurants en Espagne, c'est-à-dire qu'en dessous de 100 m², les établissements ont le choix de se déclarer « fumeurs » ou « non fumeurs », et qu'au dessus de 100 m², ils sont théoriquement « non fumeurs » mais peuvent aménager un espace fumeur, et souligne qu'il demeure cependant autorisé de fumer « dans la plupart des cafés ». En effet, comme l'assure Le Nouvel Obs, « concrètement, les petits bars ont presque tous choisi le régime fumeur (de 80 à 90 %) », et « dans les grands », « les zones « fumeurs » sont extrêmement élastiques ». Pour l'hebdomadaire, le bilan provisoire est cependant « plutôt encourageant », sachant que « près de 50 % des fumeurs ont essayé d'arrêter depuis le début de l'année » et que « de janvier à avril, les ventes de cigarettes sont en baisse de 6,3 % par rapport aux mêmes mois de l'année 2005 - bien que le paquet de cigarettes reste très bon marché (2,50 euros) ».